

# ACTION URGENTE

## ITALIE. DES FAMILLES ROMS SE RETROUVENT SANS ABRI, D'AUTRES SONT MENACÉES

**Près de 600 Roms craignent que leur logement dans le camp informel de Germagnano, à Turin (Italie), soit détruit. Au moins sept familles se sont retrouvées sans abri après avoir été expulsées de force et que leur logement eut été détruit. Les autorités municipales n'ont pas mené de véritable consultation pour identifier des solutions de relogement adaptées pour toutes les familles.**

D'après les autorités locales, **près de 600 Roms**, notamment des enfants, des personnes âgées, des femmes enceintes, et des personnes malades et handicapées, dont beaucoup sont originaires de Roumanie et d'autres sont des réfugiés d'ex-Yougoslavie, vivent dans le camp informel déjà ancien de Germagnano, à Turin, dans le nord de l'Italie.

En septembre 2016, un décret approuvé par une autorité judiciaire a ordonné la saisie des terres où est installé le camp, prétextant une occupation illégale des terres et des risques environnementaux. Le décret n'ordonne pas l'expulsion des familles, et les autorités locales affirment que seuls les logements abandonnés depuis au moins sept jours sont détruits. Cependant, d'après les informations d'Amnesty International, au moins sept logements ont été détruits entre le 8 et le 10 juin, alors qu'ils étaient toujours occupés par des Roms, notamment des femmes enceintes, des nouveau-nés et des personnes âgées. Ces familles se sont retrouvées sans abri et tous leurs effets personnels ont été détruits, notamment des documents personnels, des vêtements de bébé et des médicaments. Certaines des familles qui se retrouvent sans abri ont été accueillies par des amis ou des membres de leur famille, d'autres ont été déplacées vers des abris de fortune ailleurs et d'autres sont retournées en Roumanie. Plusieurs des habitants actuels ont déclaré à Amnesty International qu'ils n'osent pas quitter leur logement, même pour aller voir un médecin, acheter de la nourriture ou emmener leurs enfants à l'école, de peur de trouver leur logement démoli à leur retour.

Les autorités n'ont pas fourni un préavis suffisant aux familles et n'ont pas mené de véritable consultation pour chercher et identifier des solutions adéquates, notamment de relogement, pour les familles. Lors d'une rencontre avec Amnesty International, les autorités locales ont déclaré que la seule solution de relogement envisageable serait des dortoirs, mais ceux-ci ne peuvent accueillir qu'un nombre limité de personnes, et seulement des femmes et des enfants.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en italien, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à veiller à ce que toutes les personnes qui se sont retrouvées sans abri ces derniers mois à la suite d'expulsions forcées de Germagnano bénéficient de toute urgence d'une solution de relogement adaptée, fondée sur une véritable consultation ;
- demandez-leur de s'engager à empêcher toute nouvelle expulsion forcée du camp de Germagnano et à mettre en place une procédure pour identifier les logements abandonnés afin que d'autres personnes ne se retrouvent pas sans abri ;
- engagez-les à organiser de toute urgence une véritable consultation avec tous les habitants du camp de Germagnano, afin d'étudier les solutions de remplacement aux expulsions.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 10 AOÛT 2017 :**

#### Maire de Turin

Chiara Appendino

Comune di Torino

Piazza Palazzo di Città, 1

10122, Torino, Italie

Fax : +39 011 011 30583

Courriel : [segreteria.sindaca@comune.torino.it](mailto:segreteria.sindaca@comune.torino.it)

**Formule d'appel : Dear Mayor, / Madame**

**le Maire,**

#### Préfet de Turin

Renato Saccone

Prefettura di Torino

Piazza Castello 205/199

10124, Torino, Italie

Fax : +39 011 55 89 904

Courriel : [prefettura.torino@interno.it](mailto:prefettura.torino@interno.it)

**Formule d'appel : Dear Prefect, /**

**Monsieur le Préfet,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Italie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ITALIE. DES FAMILLES ROMS SE RETROUVENT SANS ABRI, D'AUTRES SONT MENACÉES

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le camp informel de Germagnano, installé en 2003, accueille actuellement environ 600 adultes et enfants qui vivent tous dans des abris en bois et en tôle qu'ils ont eux-mêmes fabriqués ou dans des caravanes. Des dizaines de familles qui vivaient dans d'autres lieux, notamment dans le camp officiel de Via dell'Arrivore et dans le camp informel de Lungo stura Lazio, ont été réinstallées dans le camp de Germagnano, souvent après avoir été expulsées en 2015. Le camp de Germagnano est divisé en deux parties : une où vivent des Roumains (près du camp officiel de Germagnano créé par les autorités locales en 2004), et une autre, près d'une décharge, où vivent des Roumains et des réfugiés roms d'ex-Yougoslavie.

Les autorités locales affirment que seuls les abris abandonnés du camp sont démolis. Cependant, d'après les informations d'Amnesty International, au moins sept familles se sont retrouvées sans abri lorsque leur logement a été détruit, dont une femme enceinte à un stade avancé de sa grossesse, une famille avec un nouveau-né et un homme malade. Ces destructions ont eu lieu lorsque ces personnes n'étaient pas chez elles, parce qu'elles s'étaient rendues chez le médecin, étaient allées acheter de la nourriture, rendaient visite à des proches ou s'étaient rendues dans leur pays d'origine en visite.

En novembre 2016, un résident de Germagnano a déposé un appel auprès d'un tribunal (*Tribunale del Riesame di Torino*) contre la saisie des terres autorisée par le décret. Toutefois, cette procédure n'a pas d'effet suspensif et l'affaire est toujours en attente. Le décret n'ordonne pas l'« expulsion » des habitants, et les documents officiels joints ordonnent la destruction des logements abandonnés uniquement. En pratique, Amnesty International a cependant eu connaissance de sept cas dans lesquels les autorités ont détruit des logements dans lesquels vivaient toujours des Roms, rendant ces personnes sans abri et instaurant une atmosphère de peur parmi les habitants. En avril, certaines familles du camp de Germagnano ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme pour des allégations de violations du droit à la vie privée, à la vie de famille et à un logement, ainsi que du droit à un recours utile. L'affaire est toujours en attente.

Des habitants ont déclaré à Amnesty International que la police vient régulièrement au camp, toujours à l'improviste, et saisit des logements dont les habitants ne sont pas présents à ce moment précis, condamne la propriété et colle un avis d'expulsion sur le logement. Dans certains cas, des habitants ont déclaré que la saisie des logements avait lieu alors même que les habitants étaient présents.

Lors d'une rencontre avec Amnesty International le 9 juin, le conseiller municipal chargé des politiques sociales a déclaré que les autorités n'étaient pas au fait de la situation des familles qui se sont retrouvées sans abri à la suite des démolitions, et que les solutions de relogement seraient des dortoirs pour les femmes et les enfants, et que les places seraient limitées.

Amnesty International considère que les démolitions des logements des familles qui se retrouvent sans abri représentent des expulsions forcées interdites aux termes de plusieurs traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains que les autorités, à tous les niveaux, sont tenues de respecter. Une expulsion forcée est une expulsion sans notification adéquate, sans véritable consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées. L'expulsion forcée des familles du camp de Germagnano n'est pas un cas isolé. Amnesty International a, à maintes reprises, appelé la Commission européenne à engager une procédure d'infraction contre l'Italie, au titre de la directive de l'UE sur l'égalité raciale, en raison de la discrimination généralisée et répétée en matière de logement dont sont victimes les Roms, prenant notamment la forme d'expulsions forcées et de ségrégation dans des camps.

Nom : Familles roms (adultes et enfants) qui risquent de se retrouver sans abri à la suite des expulsions forcées du camp informel de Germagnano  
Hommes et femmes

AU 146/17 – EUR 30/6523/2017 – 29 juin 2017